



Val de Chaise<sup>1</sup>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

<b>Nombre de Conseillers</b>	
en exercice :	23
présents :	11
votants :	11+1
<b>Date de convocation</b>	
27 février 2020	

**Séance du 2 mars 2020**

L'an deux mille vingt et le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de la Commune de VAL DE CHAISE.

#### Présents :

M. BLANCHARD Nicolas, M. MERMIER Gérard, M. DANTON Alain, M. CHAPPELET Patrick, M. MERMIER François, M. DUCRUET Alain, M. ROSAY Jean-Jacques, M. LOSSERAND Hervé, M. LADET Christian, Mme SCHINDLER Rosemonde, Mme MONGELLAZ Michelle

#### Excusés

Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne pouvoir à M. Nicolas BLANCHARD  
M. GAGNERON Ulrich

#### Absents

M. MURAT Alexandre, M. BRESSE Philippe, M. SAUVAGE Jean-Luc, M. CARRIER Marc, M. TELLE Philippe, Mme LE POCHER Alexia, M. JACQUEMONT Norbert  
Mme KOURTCHEVSKY Joëlle, M. SOCQUET Pascal, M. JOSSERAND Jean-Paul,

M. Christian LADET est nommé **secrétaire de séance**.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 février 2020, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 2 mars 2020, à 19 heures, et peut délibérer sans condition de quorum, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

#### Au cours de sa séance, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2019
- **APPROUVE** le projet d'aménagement au centre de Marlens : parc, cheminement piéton et stationnements